

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 18 JUILLET 2013 A 18H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** Bernard MAMET – Jacques ROMAND - Danielle TISSOT - Robert BONNEFOY – Christophe MATHEZ – Gilles BOURQUI – Annie BERTHET – Maurice VANDELLE – Murielle BERTHET - Corine BOUVIER MARILLIER – Dominique AUZIAS - Sébastien BENOIT-GUYOD – Frédéric BOURLAND

**Absents :** Jean-Sébastien LACROIX (pouvoir à Christophe MATHEZ) – Béatrice CHAVETNOIR (pouvoir à Corine BOUVIER MARILLIER) – Sylvie TINGUELY – Fabien CHAVIN-GAZALIER (excusé) – Régis BAILLY-SALINS – Bernard DAVID

**Secrétaire de séance :** Gilles BOURQUI

Le 18 juillet 2013, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2013**
3. **Zone d'Activités André Lizon : signature du marché de travaux**
4. **Finances :**
  - **Nouveaux tarifs pour les animations extérieures du Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.)**
  - **Nouvelle tarification pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Périscolaire)**
  - **Subvention exceptionnelle à une association communale pour la distribution des bulletins municipaux dans les boîtes aux lettres**
  - **Droit de passage sur la parcelle AC 509**
5. **Appel à projet 2013 de l'Agence de l'Eau « Réduire la pollution pluviale, promouvoir la rétention à la source et traiter les rejets d'eaux pluviales collectées » : demande de subvention dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée de la RN5**
6. **Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité de l'eau potable**
7. **Demande d'autorisation du club de vol libre les Rousses Pôle Air pour atterrir sur une parcelle communale située au Noirmont**
8. **Liste des marchés signés par le Maire**
9. **Questions et informations diverses**

M. le Maire propose d'ajouter la question supplémentaire suivante : subventions au Tennis club et au FCHJ : accord unanime du conseil municipal.

**1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Gilles BOURQUI secrétaire de séance.

**2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2013**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 juin 2013.

**3 – Zone d'Activités André Lizon : signature du marché de travaux**

M. le Maire rappelle qu'une nouvelle consultation pour les travaux de la ZA André Lizon a été lancée suite à la résiliation pour motif d'intérêt général de la précédente procédure.

Un avis d'appel à la concurrence a été transmis au PROGRES le 24 juin 2013, publié au BOAMP le 26 juin 2013 et sur le site Internet de la Commune des Rousses le 24 juin 2013. La date limite de réception des offres était fixée au jeudi 11 juillet 2013 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des offres le 11 juillet 2013 à 14h.

Jacques ROMAND présente le rapport d'analyse des offres rendu par le bureau d'études PMM le 18 juillet 2013 à 9h30 selon les critères suivants :

- Prix des prestations (65 %)
- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique (35 %)

Cinq entreprises ont répondu :

- **Entreprises Roger MARTIN (Dannemarie sur Crête 25) / Roger CUENOT (Lavier 25)**
- **Société Jurassienne d'Entreprise (Messia sur Sorne 39)**
- **Groupement FAMY / Routière GUENUCHOT (Bletterans 39)**
- **Entreprise JC BONNEFOY TP (Saône 25)**
- **Entreprise EIFFAGE TP (Courlaoux 39)**

L'entreprise CLIMENT Travaux Publics à Audincourt (25) s'est excusée.

L'offre de l'entreprise EIFFAGE TP est la mieux-disante avec une note de 35 points pour le critère « valeur technique » et 65 points pour le critère « prix des prestations », pour un montant de marché de 662 895.31 € HT soit 792 822.79 € TTC.

Jacques ROMAND confirme que l'entreprise s'engage à terminer le terrassement avant le 15 novembre 2013.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise EIFFAGE TP au nom de la Commune pour un montant de 662 895.31 € HT soit 792 822.79 € TTC.

Madame CUENOT informe le conseil municipal que les entreprises non retenues seront avisées dès le lendemain afin que le marché soit notifié à l'entreprise dans le délai réglementaire pour qu'elle puisse commencer le chantier au plus vite.

#### **4 - Finances :**

- **Nouveaux tarifs pour les animations extérieures du Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.)**

La Directrice du C.L.S.H. propose de nouvelles activités pour cet été :

- Contes sous les Bois (environ 4 € par enfant)
- Parcours aventure (13.40 € par enfant et réduction de 10% sur la facture).

Ces activités sont facturées en plus et sont proposées aux enfants mais ne sont pas obligatoires.

La commission des finances s'est réunie le jeudi 11 juillet 2013 à 9h30 et propose les tarifs suivants :

- Contes sous les Bois : 3.50 €/enfant
- Parcours aventure : 12.00 €/enfant

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs ci-dessus pour ces nouvelles activités.

- **Nouvelle tarification pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (Périscolaire)**

Par courriel du 31 mai 2013, la Caisse d'Allocations Familiales du Jura a informé M. le Maire que les textes relatifs aux conditions d'attribution de la Prestation de service ordinaire accordée aux A.L.S.H. imposent que la tarification appliquée aux familles allocataires CAF soit faite en fonction des ressources des familles sans distinction des temps d'accueil (périscolaire et extrascolaire).

La CAF verse une subvention de fonctionnement uniquement au titre de l'accueil extrascolaire (mercredi et vacances scolaires), en contrepartie de la mise en place de tarifs en fonction de ressources et de la composition de la famille.

La CAF avait jusqu'à présent fait le choix de préconiser le même type de tarification pour l'accueil périscolaire sans l'imposer aux A.L.S.H.

Or, la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Ordinaire A.L.S.H dont la commune est signataire (DCM du 20/12/2012) en tant que gestionnaire d'accueil de loisirs mentionne dans son article 3 - Engagement du gestionnaire, dans la partie relative au public visé par la convention, que "Le gestionnaire s'engage sur les éléments suivants : (...) une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources".

Le texte de la convention ne distingue pas l'accueil extrascolaire des autres accueils, et impose donc que cette tarification en fonction des ressources s'applique sur tous les temps d'accueil, c'est-à-dire aussi bien en périscolaire qu'en extrascolaire, ainsi que pour les camps.

La seule modalité de tarification échappant à cette règle est la cotisation.

Par conséquent, pour pouvoir continuer à prétendre à la prestation de service, il est nécessaire de se conformer à cette obligation. La date limite de mise en conformité a été fixée au 1er janvier 2014, mais M. le Maire propose une application dès la rentrée de septembre 2013 pour simplifier la gestion administrative.

A noter que le prix du repas n'est pas soumis à cette obligation.

Jusqu'à présent, la séquence est calculée forfaitairement de 3.00 € à 2.55 € en fonction du nombre d'enfants fréquentant le service.

La commission des finances du 11 juillet 2013 propose le barème suivant qui sera applicable tant pour l'Accueil de loisirs (vacances et mercredi) que pour le périscolaire :

Taux d'effort : 0.050 %

Revenus plafond mensuel : 6 500 €

Nombre d'enfants dans la famille	Tarifs horaires		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	<b>0.050 %</b>	<b>0.045 %</b>	<b>0.040 %</b>
Plancher 598.42 €	0.30 €	0.27 €	0.24 €
Plafond <b>6 500.00 €</b>	3.25 €	2.92 €	2.60 €

Il est rappelé qu'une majoration de 14 % s'applique pour les familles n'habitant pas la commune.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la nouvelle tarification de l'A.L.S.H. et périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 calculée sur les revenus de la famille avec un taux d'effort de 0.050 % et un revenu plafond de 6 500 € mensuel (le revenu plancher étant fixé par la CAF).

- **Subvention exceptionnelle à une association communale pour la distribution des bulletins municipaux dans les boîtes aux lettres**

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association du personnel communal pour la diffusion du bulletin municipal dans les boîtes aux lettres par des jeunes étudiants. L'association reversera l'argent aux étudiants.

M. le Maire explique que La Poste ne pouvait pas effectuer la distribution avant un délai de 3 semaines alors qu'une distribution plus rapide était souhaitée.

Il propose de verser la somme de 320 € pour 32 h de distribution.

Murielle BERTHET et Annie BERTHET approuvent cette initiative, comme l'ensemble du conseil.

Le Conseil municipal remercie et félicite les jeunes pour leur efficacité, et décide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 320 € à l'Amicale du personnel communal des Rousses qui sera chargée de reverser l'argent aux étudiants.

- **Subvention au Football Club Haut-Jura**

Jacques ROMAND propose le versement de la subvention annuelle au club de football d'un montant de 2100 € club, qui compte 4 jeunes de plus que l'année dernière. Accord unanime.

- **Subvention au tennis club**

Pour le club de tennis, le nombre de jeunes licenciés est passé de 56 en 2012 à 45 en 2013. Jacques ROMAND propose d'arrondir le montant de la subvention à 2500 €. Accord unanime.

- **Droit de passage sur la parcelle AC 509**

M. le Maire explique que dans le passé, un projet immobilier a fait l'objet d'une servitude de cour commune sur un terrain communal (parcelle AC 509) avec comme réciprocité la mise à disposition à la commune d'une emprise de terrain sur une autre parcelle (AC 49). Ce projet a été abandonné mais la servitude est toujours valable.

Un nouveau projet immobilier a vu le jour mais n'a pas besoin de la servitude de cour commune. Par contre, le promoteur demande une servitude de passage sur la parcelle AC 509 pour accéder à son projet immobilier. Cet accès se fera sur environ 2 m de large sur la parcelle communale et l'autre partie sur la copropriété.

Le promoteur prendra en charge l'intégralité de l'aménagement de la chaussée, les copropriétaires en assureront ensuite le déneigement et l'entretien.

Le promoteur propose ensuite le libre accès à la parcelle 509 et à tout futur occupant de ce terrain (pour l'instant non constructible).

En contrepartie, la commune a fait une demande d'estimation à France Domaine pour évaluer le coût de ce droit de passage que le promoteur est prêt à verser (NOTA : France Domaine préconise la réciprocité du passage).

Sébastien BENOIT-GUYOD voit mal l'utilisation d'une voie entretenue par un privé pour accéder à une parcelle communale. M. le Maire répond que la servitude pourra alors être modifiée.

M. le Maire indique que cela se passe très bien avec les riverains. Il souhaite que l'entrée soit améliorée mais cette question est à régler entre le promoteur et EDF.

Sébastien BENOIT-GUYOD propose que le promoteur installe les différents réseaux (eaux potable et usées, électricité, téléphone, internet) sous cette chaussée et les tabourets de branchement sur la parcelle communale en vue d'une urbanisation éventuelle ultérieure.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à négocier un prix avec le promoteur et à signer l'acte notarié autorisant ce droit de passage dont les conditions restent à affiner (amenée des réseaux suffisamment dimensionnés à la parcelle AC 509).

## **5 Appel à projet 2013 de l'Agence de l'Eau « Réduire la pollution pluviale, promouvoir la rétention à la source et traiter les rejets d'eaux pluviales collectées » : demande de subvention dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée de la RN5**

M. le Maire fait part d'un courrier reçu le 22 mai 2013 de M. le Directeur de l'Agence de l'Eau concernant un appel à projets sur la réduction de la pollution pluviale dans les systèmes d'assainissement doté de 10 millions d'euros.

En effet, pour la première fois, en octobre 2012, la cour de justice de l'Union européenne a condamné un Etat membre, le Royaume-Uni, pour rejets excessifs d'eaux usées non traitées au niveau de déversoirs d'orage. Au même moment, la réduction des pollutions pluviales est devenue une priorité du programme d'actions 2013-2018 « sauvons l'eau » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Les projets recherchés mettront en œuvre des techniques innovantes pour retenir l'eau de pluie là où elle tombe et éviter d'engorger les réseaux. En plus de l'avantage économique de réduire le volume d'eau de

pluie collectée, ces techniques permettent de recharger les nappes d'eau souterraine ou participent aux économies d'eau potable par la réutilisation de l'eau pluviale.

Ainsi, M. le Maire a proposé un dossier concernant la gestion des eaux de pluie dans le cadre du projet de requalification de la traversée des Rousses par la RN5, dont le montant des travaux en phase Etudes Préliminaires est de 343 855.00 € HT.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité l'aide de l'Agence de l'Eau dans le cadre de cet appel à projet.

## **6 Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité de l'eau potable**

M. le Maire présente le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité de l'eau potable rédigé par le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses.

Ce document est consultable en mairie par toute personne qui en fera la demande.

M. le Maire précise que la part du SIE n'a pas changé depuis 1995. Il y a eu toutefois une augmentation importante de deux taxes : la préservation de la ressource en eau (+ 85,53%) et la redevance de lutte contre la pollution (+ 27,27%) ce qui fait augmenter la facture d'eau. On constate une baisse des volumes mis en distribution de 2,1% et le nombre de clients augmente régulièrement depuis 2001. De gros travaux sont prévus sur la Commune des Rousses, notamment le renforcement de la conduite du Platelet à la Cure programmé en septembre.

M. le Maire rappelle que c'est la société fermière (Lyonnaise des Eaux) qui s'occupe des compteurs (remplacement, création) et non le Syndicat.

Jacques ROMAND constate que les résultats sur la qualité de l'eau ne sont pas complets.

M. le Maire répond qu'il arrive que les analyses ne soient pas conformes aux normes bactériologiques. Cela arrive lorsque l'eau est prélevée dans des lieux où elle stagne dans le réseau, mais globalement l'eau est de bonne qualité bactériologique et chimique.

Robert BONNEFOY trouve anormal qu'il y ait une différence de prix lorsque la consommation dépasse 100 m<sup>3</sup>, surtout pour les consommateurs qui utilisent beaucoup d'eau potable.

M. le Maire répond que l'idéal serait que tous les consommateurs soient titulaires d'un compteur d'eau, car certains immeubles et copropriétés n'ont qu'un seul compteur et donc ne paient qu'un seul abonnement. En appliquant un seul tarif, ce serait injuste car le prix de l'eau serait dérisoire s'il n'y avait pas de prix différent au-delà de 100 m<sup>3</sup>. Il propose de faire remonter la question au ministère pour que tous les usagers soient égaux devant le service.

Jacques ROMAND pense que le tarif devrait être progressif : plus on consomme, plus on devrait payer.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses.

## **7 Demande d'autorisation du club de vol libre les Rousses Pôle Air pour atterrir sur une parcelle communale située au Noirmont**

M. le Maire fait part de la demande de M. Yoann GRESSET, Président du Club les Rousses Pôle Air, d'utiliser une parcelle communale (n°492) en tant que zone d'atterrissage. Il a déjà obtenu un avis favorable de la commune d'Arzier pour le décollage depuis son territoire et il fera une demande auprès des propriétaires des parcelles avoisinantes.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'atterrissage de parapentes sur la parcelle communale C 492 par l'association Pôle Air.

## **8 Liste des marchés signés par le Maire**

M. le Maire donne lecture des marchés qu'il a signés dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal. Cette liste est consultable en mairie.

Annie BERTHET demande si les travaux du Centre sportif avancent. Mme CUENOT répond qu'ils sont planifiés pour que tout soit prêt pour septembre.

## 9 Questions et informations diverses

Rénovation de la gendarmerie : Gilles BOURQUI indique que les travaux ont débuté, l'entreprise BONGLET est en retard sur le planning, le maître d'œuvre les a sommés aujourd'hui de faire le nécessaire. On appliquera les pénalités de retard s'il n'y a pas d'amélioration. Il est prévu de poser des chéneaux en inox avec une plus value de 2000 € (initialement prévus en zinc)

Transjeune : M. le Maire informe que les prochaines éditions se feront sur le site du collège des Rousses et non plus à l'Omnibus pour des raisons de simplification et d'amélioration de l'organisation (départs et arrivées au même endroit) et de sécurité.

CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles) : M. le Maire indique qu'il s'est rendu à Lons-le-Saunier et a passé un grand oral sur la révision du PLU : avis favorable a été rendu sous réserve stricte de modifier la protection des sièges d'exploitation et le zonage à proximité de la ferme GAEC TINGUELY.

Communauté de Communes de la station des Rousses : le conseil communautaire a validé la relance d'une nouvelle DSP pour le ski nordique et les activités estivales.

M. le Maire informe le conseil que le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la Corse sera célébré le 10 septembre à 15h au Fort des Rousses et rappelle que le libérateur, le Général Henry MARTIN est inhumé dans le cimetière de notre village. M. le Préfet du Jura, d'origine corse, présidera cette commémoration.

M. le Maire invite le conseil municipal à participer à la cérémonie des journées tragiques d'août 1944 qui aura lieu le 21 août à 18 h 00.

Date du prochain conseil municipal : jeudi 5 septembre à 20h30

M. le Maire souhaite un bel été et/ou de bonnes vacances à l'ensemble du conseil municipal.

Séance levée à 20h04

Le Secrétaire de séance,

Gilles BOURQUI

Le Maire,

  
Bernard MAMET



